

GROUPE SCOLAIRE ANNE CARTIER – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025
INFORMATIONS FINANCIERES

Les tarifs ci-dessous vous indiqueront les prix pratiqués pour l'année scolaire 2024-2025 pour un élève.

	Tarif A: Nominal	Tarif mensuel A:	Tarif B: De solidarité	Tarif mensuel B :
Contribution des familles composée :	644,00 €	64,40 €	694,00 €	69,40 €
- des frais de scolarité :	589,00 €		639,00 €	
- d'une cotisation	55,00 €		55,00 €	
Tarif de l'assurance scolaire	11,00 €	1,10 €	11,00 €	1,10 €
Animations sportives :	36,00 €	3,60 €	36,00 €	3,60 €
Forfait projet culturel :	36,00 €	3,60 €	36,00 €	3,60 €
Cotisation APEL*	23,00 €	2,30€	23,00 €	2,30 €
Total :	750,00 €	75,00 €	800,00 €	80,00 €

*cotisation APEL volontaire : si vous ne souhaitez pas adhérer, nous vous remercions de renvoyer un courrier à l'Etablissement au plus tard le **12 juillet 2024**.

Tarifs garderie	Annuel	Occasionnel
Matin	280,00 €	2,60 €
Soir	280,00 €	2,60 €
Matin et Soir	550,00 €	

A ces montants peuvent s'ajouter l'achat : fournitures scolaires, fichiers, selon les classes.

Chaque famille reçoit par le biais d'Ecole Directe une seule facture annuelle fin septembre. Elle englobe tous les frais à régler pour l'année scolaire en dehors de la restauration (tarif repas école 5,80€ et maternelle 5,40€), de la garderie, des voyages pouvant être proposés dans l'année.

Vous avez 3 possibilités de règlement :

Par prélèvement automatique (Conseillé), CB ou chèque. (Voir échéancier sur Ecole Directe)

Pour les parents séparés : 1 seul parent payeur principal est autorisé. L'établissement établira 1 seule facture au nom du responsable payeur.

FRAIS D'INSCRIPTION

A l'entrée de votre enfant dans l'école Anne CARTIER, des frais d'inscription vous seront demandés.

Vous les réglerez, au moment de la confirmation de l'inscription lors de la signature de la convention de scolarisation par vous-même et Mme FAIRON, Chef d'Etablissement.

Frais de dossier (non remboursable en cas de désistement) :	40 €
Acompte d'inscription (déduit de la facture annuelle) :	50 €
Dépôt de garantie (récupéré en fin de scolarité) (3) :	<u>50 €</u>
Total	140 €

(3) Le montant dépôt de garantie est remboursé lors du départ de l'élève dans sa totalité, sous réserve d'être en règle avec l'économat et d'avoir rendu les livres en bon état.